



**COMMISSAIRE
À L'ÉTHIQUE ET À
LA DÉONTOLOGIE**

DONS, AVANTAGES OU MARQUES D'HOSPITALITÉ

Formulaire de déclaration au Commissaire à l'éthique et à la déontologie

(RLRQ, c. C-23.1, articles 31, 32 et 33)

Identification du membre de l'Assemblée nationale	
Nom :	Benoit Charette
Circonscription :	Deux-Montagnes

<p align="center">Déclaration au commissaire Je déclare avoir reçu le don, l'avantage ou la marque d'hospitalité, d'une valeur de plus de 200 \$, décrit ci-dessous :</p>
--

Date de réception :	16 mars 2019
Nom du donateur :	Fondation Hôpital de Saint-Eustache
Description du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité :	Deux billets pour le Grand Bal 2019
Circonstances de la réception :	Invitation au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et député de Deux-Montagnes à participer au Grand Bal de la Fondation

Date de la déclaration	30 janvier 2019
------------------------	-----------------